

Le six mai deux mille vingt-quatre, à vingt heures, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Guénaël Choupaux.

Présents : M. Guénaël Choupaux, M. François Le Tinnier, M. Jean-Louis Jonville, M. Thierry Wenger, Mme Céline Houdelette, M. Samuel Guigo, Mme Fabienne Thomas, M. Pierre-Edouard Jaglin, M. Yves Tardivel, Mme Danielle Le Normand, Mme Berthe Le Potier, M. Nicolas Toudic, Mme Myriam Guigo.

Absents excusés : Mme Dominique Wenger représentée par M. Thierry Wenger, M. Joël Pautrot représenté par M. Guénaël Choupaux.

Secrétaire : Mme Fabienne Thomas.

Travaux sur bâtiments – Eglise : Choix de l'entreprise

J.L. Jonville informe avoir contacté trois entreprises pour le remplacement de la porte principale de l'église : les sociétés Le Marchand de Le Quillio, Saint-Jalmes de Le Haut-Corlay et Vincent Cren de Saint-Hervé. Seule la SARL Vincent Cren a transmis un devis s'élevant à 4 555.00€ HT.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil à l'unanimité accepte la proposition de la SARL Vincent CREN pour un montant HT de 4 555.00€ et autorise M. Le Maire à signer le devis.

Travaux sur bâtiments – Logement locatif : Choix de l'entreprise

Afin de réaliser la réhabilitation complète (plomberie, sanitaires, peinture) du logement situé au-dessus de la cantine scolaire, J.L. Jonville informe avoir contacté deux sociétés : RC Menuiserie de Grâce-Uzel et M.M.S. Monrocq David d'Uzel.

Seul M. David Monrocq a répondu à la demande en transmettant une proposition chiffrée à 10 604.28€ HT pour les travaux de plomberie-sanitaires à laquelle il faut ajouter la proposition de la SARL Les pinceaux de Lily de Ploëuc-L'Hermitage d'un montant de 11 425.62€ HT pour les travaux de peinture. T. Wenger interroge sur la date de validité des devis. M. Le Maire répond que les dates vont être actualisées.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil par treize voix pour et deux abstentions acceptent les propositions des sociétés M.M.S. David Monrocq et Les Pinceaux de Lily pour des montants HT respectifs de 10 604.28€ et 11 425.62€ soit un total HT de 22 029.90€ et autorisent M. Le Maire à signer les deux devis.

Travaux de voirie : Choix de l'entreprise

J.L. Jonville présente les trois offres examinées lors de la commission travaux afin de refaire l'enrobé sur la voie communale 2.7 au niveau du carrefour rejoignant la commune d'Allineuc :

Société Colas (22 Ploumagoar)	14 484.00€
Société SPTP (22 Ploufragan)	13 968.80€
Société Pigeon Bretagne Sud. (56 Hennebont)	9 732.40€

Après avoir examiné ces offres, la commission travaux a porté son choix sur la société la mieux disante en l'occurrence la société Colas ; les deux autres n'ont pas présenté une qualité identique (absence de joints de chaussée, de balayage pour la société SPTP et de fraisage pour la société Pigeon).

B. Le Potier demande qu'est-ce qu'il en est des autres portions de route. M. Le Maire répond que l'emplacement le plus urgent est traité en priorité.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil par treize voix pour et deux abstentions décident de retenir la proposition de la société Colas d'un montant de 14 484.00€ HT et autorisent M. Le Maire à signer le devis.

Travaux de voirie (marquage au sol) – Choix de l'entreprise

Afin de renouveler différents marquages au sol sur la commune, J.L. Jonville présente les trois offres HT examinées lors de la commission travaux en précisant que l'enduit utilisé sera la résine à chaud et que la société Hélios Bretagne n'a pas répondu pour tous les sites :

- Société BSM (22 Pordic)	3 957.02€
- Société Hélios Bretagne (22 Yffiniac)	1 787.40€
- Société S.M.B.A. (56 Guégon)	2 798.50€

B. Le Potier signale que le cédez le passage au niveau de Bonne Nouvelle est mal positionné. M. Le Maire précise que ces travaux vont être l'occasion de le modifier.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil à l'unanimité décident de retenir la proposition de la société S.M.B.A. d'un montant de 2 798.50€ HT et autorisent M. Le Maire à signer le devis.

Etude énergétique sur bâtiments : Validation du devis Sie Consulting

M. Le Maire rappelle les objectifs de cette étude énergétique sur les bâtiments communaux présentés lors d'un précédent conseil : sur une période de deux ans, pour un montant de 6 825.00€ HT, la société Sie Consulting implantée à La Méaugon se propose d'accompagner la mairie vers plus de sobriété et d'autonomie énergétique. La pose de capteurs au niveau de chaque bâtiment permet à cette société de déterminer les sources d'économie à réaliser, les travaux à effectuer et de rechercher des subventions.

M. Le Maire précise qu'après travaux, l'économie sur le coût de l'énergie serait de l'ordre de 30 à 40%.

B. Le Potier demande combien de bâtiments sont concernés par l'étude. M. Le Maire répond environ treize et en cite quelques-uns. B. Le Potier remarque que le logement au-dessus de la cantine n'est pas cité alors qu'il est concerné pour des problèmes d'humidité. M. Le Maire répond que cette humidité est due au dysfonctionnement de la VMC.

N. Toudic demande le montant des travaux à réaliser pour obtenir cette économie d'énergie. M. Le Maire précise que l'étude sera menée par bâtiment mais que le montant des travaux est difficile à estimer. M. Guigo souligne qu'il faut s'assurer de la définition des critères dans le contrat et que leurs préconisations ne soient pas orientées vers leurs partenaires. M. Le Maire est informé qu'ils ont des entreprises partenaires dans le solaire et qu'il serait possible de revendre le surplus d'électricité produit aux habitants.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil par treize voix pour et deux abstentions acceptent la proposition de la société Sie consulting d'un montant HT de 6 825.00€ et autorisent M. Le Maire à signer le contrat.

Matériels roulants : Remplacement du camion benne

Afin de remplacer le camion benne des services techniques, M. Le Maire présente les trois offres examinées lors de la commission travaux en donnant le détail de chacun des modèles :

- Marque Iveco – Modèle Daily CCb – Société Martenat Bretagne (35 Chantepie) – 24 500.00€ HT
- Marque Renault – Modèle Master 3 fourgon – Société BodemerAuto (50 Coutances) – 24 991.67€ H
- Marque Iveco – Modèle Daily Benne – Société Viel Négoce (35 Saint Didier) – 24 500.00€ HT

Après comparaison des trois véhicules, la commission travaux a émis une préférence pour le modèle Iveco proposé par la société Martenat Bretagne pour le bon état de sa carrosserie et ses équipements (coffre, attelage et triflash).

Après en avoir délibéré, les membres du conseil par treize voix pour et deux abstentions décident de retenir le véhicule proposé par la société Martenat Bretagne au prix de 24 500.00€ HT et autorisent M. Le Maire à signer le bon de commande.

Finances : Budget commune – Décision modificative de crédits n°1

M. Le Maire informe de la nécessité d'une décision modificative sur le budget communal en section d'investissement afin d'avoir les crédits nécessaires pour la réalisation des travaux de voirie, le changement de la porte de l'église et l'acquisition du camion benne :

Section d'investissement - Dépenses

Opération 201 Programme voirie/Lotissements	Compte 2151	+ 1 000.00€
Opération 224 Eglise	Compte 2188	+ 500.00€
Opération 232 Acquisition de matériels roulants	Compte 21571	+ 2 500.00€
Opération 226 Travaux sur bâtiments communaux	Compte 203	- 1 800.00€
	Compte 2131	- 2 200.00€

Après en avoir délibéré, les membres du conseil par treize voix pour et deux voix contre décident de modifier les lignes budgétaires telles que définies ci-dessus.

Urbanisme : Délibération sur les zones d'accélération des énergies renouvelables (ZAENR)

M. Le Maire rappelle qu'il appartient aux communes d'identifier des zones favorables à l'accueil de projets d'énergie renouvelable (photovoltaïque, éolien, méthanisation).

M. Le Maire présente les différentes cartes sur lesquelles il est demandé de faire le point sans se soucier de la ZAN et informe qu'une consultation publique est lancée par LCBC jusqu'au 1^{er} mai et qu'une réunion est prévue à la mi-mai avec la préfecture pour faire le bilan.

Comme précisé dans le document transmis par la préfecture, considérant que pour tout type de projet relevant de l'énergie renouvelable c'est la réglementation en vigueur qui primera, M. Le Maire propose de ne pas valider de ZAENR.

M. Guigo se demande si le fait de ne pas rendre de cartographies peut avoir un impact sur les aides financières aux particuliers et interroge sur la manière dont ont délibéré les communes des alentours.

M. Le Maire répond avoir connaissance de communes qui ont exclu l'éolien, la méthanisation.

Après en avoir délibéré, considérant que les cartes en l'état ne permettent pas d'être retenues et les inquiétudes par rapport au zéro artificialisation nette (la loi ZAN), les membres du conseil municipal à l'unanimité décident que les projets d'énergies renouvelables et les projets industriels nécessaires à la transition énergétique devront être soumis à l'avis du conseil municipal avant validation.

Questions diverses

1) M. Le Maire a été sollicité par le chef du centre d'incendie et de secours pour la mise à disposition d'un local afin d'installer la section des jeunes sapeurs-pompiers (JSP) et a proposé la pièce de l'ancienne école où était installé le dojo. C. Houdelette signale que le bâtiment est très visité. M. Le Maire confirme que les effractions sont actuellement nombreuses dans ce secteur.

2) Elections européennes : M. Le Maire complète le tableau des tours de garde en fonction des disponibilités de chaque conseiller.

3) F. Le Tinnier a été sollicité par l'ASU Basket pour la participation de la mairie au vin d'honneur à l'occasion des 60 ans du club. M. Le Maire propose d'offrir cinq cartons de vin mousseux.

4) M. Guigo demande les réponses aux questions posées dans le mail adressé au maire le 08 avril.

B. Le Potier est informée qu'il n'y a pas de demande de subvention déposée par le repreneur de l'Auberge de l'Oust et que le prêt d'honneur n'a pas été accordé pour le repreneur du Patio. Concernant le Patio, M. Le Maire précise que les derniers devis sont attendus par Mme Le Buhan afin de déposer le tout obligatoirement en une seule fois sur le site de LCBC. Concernant l'Auberge de l'Oust, le repreneur en est un peu au même stade et M. Le Maire doit prochainement faire un nouveau point avec lui. N. Toudic considère anormal que cette personne soit présente dans les locaux depuis aussi longtemps, elle s'est appropriée le parking de l'établissement et n'est pas sympathique avec le voisinage ce qui est surprenant pour quelqu'un qui veut s'intégrer dans la commune. M. Guigo souhaiterait que l'intéressé viennent exposer son projet devant le conseil municipal. M. Le Maire précise que tant que les dossiers d'aides ne sont pas complets au niveau de LCBC, aucun compromis de vente ne peut être signé avec les repreneurs.

5) M. Guigo a constaté des travaux intérieurs dans l'ex maison Mainguy. M. Le Maire confirme la suppression de cloisons par quelques élus. B. Le Potier dit qu'un architecte sera nécessaire du fait de l'accès PMR. M. Le Maire précise que seul le rez de chaussée est concerné et que la commission du S.D.I.S. passera pour avis avant d'engager les travaux. M. Guigo demande si ces travaux vont permettre le transfert de la bibliothèque. M. Le Maire répond par la négative compte tenu du coût estimé.

6) M. Guigo signale que les bénévoles de la bibliothèque souhaitent une réunion pour travailler sur l'achat des livres. T. Wenger répond qu'il attend le retour d'une date de leur part.

7) B. Le Potier souhaite la présentation culturelle du Grand Atelier car cela coûte un peu cher pour ce qui a été vu jusque maintenant.

8) B. Le Potier demande que soit communiquée l'analyse financière de la commune. M. Le Maire répond que M. Taillandier de la trésorerie a été prévenu pour transmettre ces chiffres dès qu'il sera en mesure de le faire.

9) B. Le Potier demande pourquoi les convocations au conseil ne sont plus postées. M. Le Maire répond que ce n'est plus obligatoire sauf si les élus le sollicitent. B. Le Potier, N. Toudic et M. Guigo demandent l'envoi postal.

10) B. Le Potier questionne sur le projet du SIVU dans le bâtiment de l'ancienne poste ; celui-ci étant sur la commune, la mairie doit être porteuse du projet. M. Le Maire répond que le SIVU peut porter le projet mais considérant l'inflation des prix qui impacte la section de financement, il faut être vigilant sur le budget.

11) B. Le Potier questionne sur la recherche de médecins. M. Le Maire indique qu'elle se poursuit avec notamment des échanges avec une généraliste. Des banderoles ont été posées et attente d'un retour de l'union régionale des personnels de santé (URPS) qui pourrait mettre un chargé de mission à disposition pour nous assister sur ce dossier.

12) B. Le Potier signale une voiture stationnée sur la pelouse près des WC du Champ de Foire ; le propriétaire serait parti en voyage avec le club des aînés.

L'ordre du jour étant épuisé, M. Le Maire lève la séance à 22H00.